

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



David NOËL

Conseiller municipal d'Hénin-Beaumont
254 boulevard Fernand Darchicourt
62110 Hénin-Beaumont

A Monsieur **STEEVE BRIOIS**
Maire d'Hénin-Beaumont
Hôtel de Ville
1 place Jean Jaurès
62110 Hénin-Beaumont

Objet : demande de documents

Hénin-Beaumont, le 28 septembre 2017

Monsieur le Maire,

A plusieurs reprises, j'ai demandé à recevoir les enregistrements audio et vidéo des séances du conseil municipal filmées par le service communication de la mairie. A chacune de mes demandes, j'ai reçu dans un délai d'un mois un courrier de réponse positive de votre part m'invitant à établir un chèque de 4,50 € à l'ordre du Trésor Public et à l'envoyer à M. MOREL à la Direction Générale des Services afin que ce dernier puisse me faire copier et me faire envoyer les enregistrements en question. J'ai bien reçu ces enregistrements et je vous en remercie.

Je ne doute pas que vous ayez appliqué strictement la même procédure à l'issue du conseil municipal du 12 décembre 2015 et fait envoyer à la personne qui vous en a fait la demande la vidéo du conseil municipal, vidéo qui s'est retrouvée en ligne sur la page facebook « *La Voie d'Hénin* » le 16 décembre 2015, soit quatre jours plus tard.

Je vous demande de me fournir :

- la copie du courrier de demande de l'enregistrement du conseil municipal du 12 décembre 2015 par le mystérieux créateur de « *La Voie d'Hénin* », tampon du service courrier de la mairie faisant foi.
- la copie de votre réponse positive à ce courrier

David NOËL, 254 Boulevard Fernand Darchicourt, 62110 Hénin-Beaumont
Tél : 06.62.13.52.95 – Mail : davidnoelpcf62@gmail.com – Blog : <http://www.lheninois.com>

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



- la copie de la facture de 4,50 € établie par les services de la mairie au mystérieux créateur de « *La Voie d'Hénin* » après encaissement de son chèque et après que M. MOREL lui ait fait copier et envoyer le DVD.

Vous pourrez alors m'expliquer pourquoi la réponse à ma demande prend habituellement plus d'un mois alors que la réponse à la demande de cette personne a pris moins de quatre jours. Cette différence de traitement entre nos deux demandes m'interpelle mais vous aurez, j'en suis sûr, une réponse satisfaisante à me fournir sur ce point.

Si vous ne possédez pas ces documents, vous aurez probablement une explication à me donner sur la manière dont la vidéo officielle du conseil municipal en date du 12 décembre 2015 s'est retrouvée quatre jours plus tard sur la page facebook « *La Voie d'Hénin* ».

Y-a-t-il eu un cambriolage dont nous ignorons l'existence entre le 12 et le 16 décembre dans les locaux du service communication de la mairie ? Dans ce cas, je ne doute pas qu'un dépôt de plainte aura été effectué et je vous demande de m'en fournir la copie.

N'étant pas d'un naturel suspicieux et faisant totalement confiance à M. Bilde lorsqu'il a affirmé que les élus majoritaires n'étaient pas derrière cette page facebook anonyme, j'ai l'intime conviction que nous n'aurez aucun mal à me fournir les documents demandés qui prouveront la bonne foi des élus de cette commune et le grand professionnalisme de votre DGS et de votre Directeur de la Communication...

En outre, la page facebook « *La Voie d'Hénin* » a publié, pendant toute l'année 2016, de nombreux messages diffamatoires envers les élus d'opposition et envers certains fonctionnaires municipaux.

Le mystérieux auteur de *la Voie d'Hénin* a ainsi qualifié les membres du bureau de la CGT d'« alcooliques ». M. Gobert, responsable du syndicat CGT des Territoriaux, a plus particulièrement été l'objet de violentes attaques sur cette page facebook anonyme qui pourraient expliquer, à en croire le Conseil de Discipline de la fonction publique et le Conseil de Discipline de recours, le contentieux qui vous oppose à lui.

Ces attaques anonymes contre des agents municipaux sont indignes et les agents municipaux, fussent-ils syndicalistes engagés et critiques envers votre municipalité, ont le droit à la protection fonctionnelle s'ils en font la demande.

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Je ne doute pas qu'en fonctionnaire scrupuleux et attentif aux conditions de travail des agents de la commune, le Directeur Général des Services vous ait aussitôt signalé ces messages diffamatoires afin de pouvoir faire cesser ce préjudice contre des agents de la ville et de les aider à aller en justice. Je vous demande donc copie du courrier de signalement que M. MOREL n'aura pas manqué de vous faire, à l'époque.

Enfin, j'ai lu avec une grande satisfaction la note de service de M. MOREL en date du 20 mars 2017 concernant les principes de neutralité et de laïcité dans les locaux communaux à la suite d'un déplacement en mairie de ma collègue Marine Tondelier.

M. MOREL étant un fonctionnaire compétent, il n'aura pas manqué de vous alerter sur la violation manifeste de l'article 28 de la loi du 9 novembre 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, article interdisant d'élever des symboles religieux à l'intérieur des bâtiments publics. C'est cet article qui a conduit le Tribunal Administratif de Lille à annuler l'installation de la crèche de Noël dans le hall de la mairie d'Hénin-Beaumont en décembre 2015.

Je ne peux pas imaginer que l'invocation de la neutralité et de la laïcité par M. MOREL soit à géométrie variable et je vous demande copie de tout document, note ou rapport à votre attention par lequel le Directeur Général des Services vous aura alerté de l'illégalité de votre décision.

Dans l'attente de recevoir les documents demandés, recevez, Monsieur le Maire, mes salutations républicaines.

Pour le groupe *Agissons Unis pour Hénin-Beaumont*,

David NOËL,
Conseiller municipal d'Hénin-Beaumont